

Remis en main propre ce jour le 31/03/2022

SASU V-GAZ
16 Av Georges Trijoulet
24600 Riberac



Mairie Saint-Pardoux-de-Drôme
Le Bourg
24600 Saint-Pardoux-de-Drôme

Riberac, le 31 Mars 2022

Objet : Proposition sur le type d'usage futur du site après arrêt définitif de l'installation de méthanisation de la SAS V-GAZ.

Monsieur le Maire,

En vue du dépôt de notre dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour le projet V-GAZ et conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, un avis du Maire sur le type d'usage futur du site lors de l'arrêt définitif de l'installation, doit être joint au dossier.

Le site de méthanisation est situé au niveau du lieu-dit Argensac. A la mise à l'arrêt définitif de l'unité de méthanisation, l'emprise du site sera restituée à l'usage agricole ou industrielle et les installations du site pourront être réutilisées pour la poursuite de l'activité agricole (stockage de matière).

Par ailleurs, les dispositions suivantes seront prises pour assurer la protection de l'environnement et la sécurité du site lors de l'arrêt de l'unité de méthanisation :

Ouvrages	Vidange et inertage	Démantèlement et/ou revente
Bâtiment de réception des matières - <i>Hangar</i> - <i>Silos</i>	Canalisations Evacuation des matières organiques restantes en compostage	Pompes et canalisations Vis des systèmes d'alimentation des cuves
Process méthanisation - <i>Digesteurs</i>	Valorisation des eaux de rinçage en épandage	Membranes Agitateurs Pompes et canalisations
Valorisation du biogaz - <i>Epurateur</i>	Epurateur Evacuation en centre spécialisé des huiles et carburants	Epurateur Réservoir de combustibles
Armoires électriques	Mise hors tension de tous les circuits électriques Coupure de l'arrivée générale Vidange et traitement en site spécialisé des éventuels produits conducteurs (transformateur)	Armoires électriques Transformateur Groupe électrogène
Local technique	Pompes et canalisations Ballon d'eau chaude Valorisation des eaux de rinçage en épandage	Pompes et canalisations Ballon d'eau chaude

Les cuves de digestion et les équipements de stockage (silos, cuves de stockage des digestats...) pourront être conservés pour leur utilisation dans le cadre d'activité agricole tout comme le bâtiment qui pourra être également réutilisé dans le cadre d'une activité artisanale.

Par avance, je vous remercie de bien vouloir nous adresser en retour de courrier votre avis sur ces dispositions. Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.



Jean Jacques GENDREAU

Président

Pièce jointe :

Annexe 1 : plan de localisation du site de méthanisation

Annexe 1 : localisation et implantation du projet de méthanisation V-GAZ

